



■■■ L'ESS au cœur des politiques territoriales ■■■

Séminaire
18 janvier 2011, à Saint-Etienne



Vers une territorialisation accrue de la politique régionale de soutien à l'ESS Du contrat à la coopération

Région Rhône-Alpes et collectivités associées

■■ L'action

Le Conseil régional Rhône-Alpes a mis en place il y a près de vingt ans, une politique de soutien au développement des territoires, à travers une démarche contractuelle avec les intercommunalités. D'abord appelés Contrats Globaux de Développement, puis Contrats de Développement Rhône-Alpes, et enfin aujourd'hui Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA), ces démarches permettent de mobiliser l'aide politique, technique et financière de la Région auprès des 46 territoires intercommunaux de Rhône-Alpes. Dans les agglomérations, ce sont des Contrats de Fonction d'Agglomération et de Centralité (CFAC) qui orientent ce soutien.

Les CDDRA et CFAC ont été identifiés par la Région et ses partenaires, dès 2007, comme des leviers pertinents pour soutenir territorialement le développement de l'économie sociale et solidaire. Le Conseil régional incite l'ensemble des intercommunalités à engager un diagnostic du potentiel et des besoins en matière ESS, et propose en conséquence la mobilisation de financements territoriaux pour mettre en œuvre des projets spécifiques, voire des programmes d'ensemble. Les agglomérations de Grenoble, de Lyon et de Saint-Etienne, le Val de Drôme, le Roannais ou le Pays d'Annemasse, se sont ainsi engagés dans de telles démarches avec l'appui de la Région.

Au-delà de cette période d'incitation, époque des « cent fleurs », la Région souhaite mettre à profit la révision de la Stratégie Régionale de Développement Economique fin 2010 pour mieux structurer sa politique territoriale de soutien à l'ESS. Dans le cadre du nouveau Contrat Economique Sectoriel régional de l'ESS, elle souhaite se doter de lignes directrices plus précises pour aider les territoires à engager des stratégies de développement.

■■ Cible(s)

Les 46 intercommunalités de Rhône-Alpes (agglomérations, ensemble de communautés de communes) ainsi que leurs partenaires de l'ESS (CRESS, URSCOP, CPCA, têtes de réseau associatives, coopératives et mutualistes, structures locales...).

■ ■ Objectifs

Quelques exemples d'actions déjà engagées dans le cadre des CDDRA/CFAC :

- actions de sensibilisation et de promotion de l'ESS auprès du grand public, des salariés et demandeurs d'emploi (via notamment les événements Rencontres Solidaires¹, des forums emploi de l'ESS, du forum YESS à Grenoble...)
- diagnostics locaux des besoins et potentiels de l'ESS en vue de l'élaboration d'un programme d'action (voir les études réalisées sur les agglomérations de Grenoble, Lyon ou le Roannais dans le cadre de PROMESS)
- soutien au développement de sites de promotion de l'ESS à vocation locale (www.alpes.solidaire.fr, www.rhone.solidaire.fr... en relais de www.rhonealpes.solidaire)
- aide au développement de pôles territoriaux de coopération économique (ARTIS sur l'agglomération grenobloise, Pôle Sud sur le pays de Romans), notamment via le soutien à l'immobilier ESS.

Les axes à clarifier dans la future politique territoriale de soutien à l'ESS :

- l'articulation avec les autres dispositifs de soutien départementaux ou locaux (plan départemental de développement de l'ESS comme dans l'Ain, Dispositif Local d'Accompagnement/DLA, réseau CREAFILE pour l'aide à la création, réseaux France Active et France Initiative...).
- l'articulation avec des filières déjà aidées par le Conseil régional dans des dispositifs de droit commun hors ESS et non territorialisés (commerce équitable, habitat coopératif, circuits courts...).
- le lien territorial avec les politiques structurantes de formation (rôle des Contrats Territoriaux Emploi Formation) et de dialogue social (émergence de comités territoriaux de dialogue social).
- la mobilisation d'aides individuelles aux entreprises de l'ESS, alors que l'aide individuelle aux entreprises traditionnelles n'est pas pratiquée par la Région (cadre du SRDE actuel).
- l'articulation des aides collectives mobilisées par les secteurs économiques traditionnels (pôles de compétitivité, clusters, filières soutenues par des contrats sectoriels, artisanat et commerce).
- l'adaptation du calendrier de mobilisation des aides financières pour des projets ayant des besoins à court terme, le circuit de décision des CDDRA étant très long.
- le soutien aux secteurs les plus ruraux, le Val de Drôme étant à ce jour le seul exemple rural où un projet ESS a pu vraiment se structurer.

■ ■ Modalités de mise en œuvre

La démarche des CDDRA est contractuelle. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé entre les signataires, communes, intercommunalités et Région, avec l'éclairage des instances participatives associées (le plus souvent le Conseil Local de Développement).

L'ensemble des critères d'éligibilité des aides régionales ainsi que les diverses dispositions de mobilisation financière sont détaillées sur le site <http://territoires.rhonealpes.fr>.

■ ■ Moyens affectés et partenaires financiers

Le Conseil régional mobilise annuellement un budget de 4,5 M€ pour l'action économique dans les CDDRA/CFAC, dont une part sur l'ESS qui n'est pas complètement appréhendée à ce jour. Le Contrat Economique Sectoriel ESS, qui appuie également certaines actions territoriales, aura mobilisé de son côté près de 10 M€ entre 2007 et 2010, à part à peu près égale entre l'Etat et la Région. Les collectivités cofinancent elles aussi largement les actions inscrites dans les CDDRA/CFAC, et particulièrement les actions centrées sur l'ESS. A titre d'illustration, le CFAC du Grand Lyon et celui de la Métro de Grenoble mobilisent sur l'ESS plusieurs millions d'euros par an sur une période de trois ans.

¹ www.rencontressolidaires.rhonealpes.fr

■ ■ Autres partenaires

- CRESS Rhône-Alpes, maître d'ouvrage délégué pour l'animation du Contrat Economique Sectoriel
- URSCOP Rhône-Alpes, co-pilote de la société de capital risk TRANSMEA (reprise d'entreprise par les salariés), animateur du dispositif de soutien aux coopératives d'activité
- URIOPSS et COORACE Rhône-Alpes, porteurs des expériences de coopération entre structures
- France Active et ADIE, porteurs des dispositifs de prêts d'honneur abondés par la Région
- Partenaires sociaux de l'ESS, employeurs et salariés, co-pilotes de l'espace régional de dialogue social

■ ■ Impacts / évaluation

Chaque CDDRA/CFAC fait l'objet d'une évaluation en fin de période mais aucune consolidation n'a été encore réalisée sur le volet ESS. La préparation du futur Contrat Economique Sectoriel ESS donne lieu à une évaluation de la gouvernance du Contrat ainsi qu'à une analyse récapitulative des actions territoriales.

■ ■ Pour en savoir plus

Rendez-vous sur :

www.rhonealpes.fr/100-economie-sociale-et-solidaire.htm ■ <http://territoires.rhonealpes.fr>

■ www.rhone-alpesolidaires.org ■ www.rencontresolidaires.rhonealpes.fr

Contacts

Conseil régional Rhône-Alpes

78, route de Paris - 69260 Charbonnières-Les-Bains

Cyril KRETZSCHMAR, Conseiller régional délégué nouvelle économie, nouveaux emplois, artisanat, économie sociale et solidaire

E-mail : ckretzschmar@rhonealpes.fr

Carole FOURNEL, Chargée de mission

Direction de l'économie, de la recherche, de la technologie et du tourisme (DERTT)

Service développement des entreprises et des territoires

E-mail : cfournel@rhonealpes.fr



*Cette fiche a été réalisée par l'Avise,
dans le cadre de l'animation du centre de ressources www.essenregion.org,
avec le soutien du Fonds social européen*